

RAPPORT DE PRESENTATION

-----00000-----

Chères Consœurs, Chers Confrères,

J'ai l'avantage de vous faire tenir copie du Règlement Intérieur de l'ONHJS approuvé par Arrêté N° 001543 du 19 Janvier 2022, du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

L'arrêté fixant les modalités de présentation d'un candidat à la continuation de l'activité d'une charge d'huissier de justice

L'arrêté portant fixation le modèle et le mode de délivrance de la carte professionnelle d'huissier ainsi qu'un spécimen de la carte professionnelle.

Le nouveau LOGO de la profession.

Un mémo sur l'assurance responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile exploitation de l'huissier ainsi que les propositions de police d'assurance.

La Convention portant ouverture du compte professionnel unique des huissiers de justice. (COPUHJ).

Les résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2022.



Ordre National Des Huissiers
de Justice du Sénégal

Dakar, le 28 Novembre 2022

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Chers
Maîtres,**

Le Président du Conseil, en application des articles 12 du Décret n° 2020- 1589 du 06 Aout 2020 statut des huissiers de justice et 77, 78 et 79 du Règlement intérieur approuvé par arrêté N° 001543 en date du 19 Janvier 2022 du Garde des Sceaux Ministre de la Justice, convoque tous les Huissiers de Justice du Sénégal, à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Ordre des Huissiers de Justice du Sénégal qui se tiendra à NOVOTEL à Dakar, **le MARDI 20 DECEMBRE 2022 à partir de 09 heures** aux fins d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. **RAPPORTS ET PRESENTATIONS D'ACTIVITES**
2. **PRESENTATION DES HUISSIERS NOUVELLEMENT NOMMES**
3. **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS SUR RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.**
4. **PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023.**

Veillez agréer, **Chers Maîtres**, l'assurance de mes sentiments confraternels.

LE PRESIDENT DU CONSEIL

Me Adama DIA

REGLEMENT INTERIEUR ([cliquer ici pour ouvrir le document](#))

ARRETE FIXANT LES MODALITES DE PRESENTATION DE CANDIDAT À LA SUCCESSION II

([cliquer ici pour ouvrir le document](#))

MEMO SUR L'ASSURANCE REponsabilite CIVILE DES HUISSIERS

([voir le document](#))

PROPOSITION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DES HUISSIERS DE JUSTICE PAR LA PREVOYANCE ASSURANCE :

- Police de souscription pour 50.000.000 FRS ([Cliquer ici pour voir le lien](#))
 - Police de souscription pour 100.000.000 frs ([Cliquer sur le lien](#))
-

LOGO ([Lien Nouveau LOGO](#))

ARRETE FIXANT LE MODELE ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE ([cliquer sur le lien](#))

Carte professionnelle. ([Voir le Recto](#))

Carte Professionnelle. ([Voir le Verso](#))

Protocole d'accord BNDE ([voir Document](#))

RESOLUTIONS PRISES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2021

-----00000-----

1- Sur les cotisations des membres du conseil de l'Ordre :

Après discussion et concertation, les cotisations annuelles ont été modulées comme suit :

- Dakar	300 000 Frs
- Rufisque.....	200 000 Frs
- Thiès.....	200 000 Frs
- Saint Louis.....	200 000 Frs
- Kaolack	200 000 Frs
- Ziguinchor.....	150 000 Frs
- Tambacounda.....	150 000 Frs
- Kolda.....	100000 Frs
- Matam.....	100 000 Frs
- Dagana	100 000 Frs
- Fatick.....	150 000 Frs
- Diourbel	150 000 Frs
- Mbacké.....	150 000 Frs
- Autres départements... ..	100.000 Frs
- Pour la SCP.....	150 000 Frs / huissier associé

NB : Sur chaque cotisation il est prévu 50.000 frs CFA représentant la participation de l'huissier membre à la caisse commune de solidarité.

Il a été également retenu, que les cotisations seront différées d'un an à partir de la prise de fonction pour les nouveaux huissiers et pour les huissiers salariés compte tenu des difficultés inhérentes à toute entreprise nouvelle.

2-Sur la Caisse Commune de Solidarité.

Pour le bon fonctionnement de la caisse, il a été décidé de décharger le Président de l'ONHJS de la présidence du Comité de Gestion, et d'autre part de choisir les membres du comité en dehors des membres du bureau du Conseil de l'Ordre.

Les membres du comité de gestion sont ainsi composés :

- Mariam SAKINE (PRESIDENTE du comité de gestion de la Caisse commune de solidarité) .
- Aloyse NDONG
- Fatimata FALL
- Fatou NDIAYE
- Aïssatou DRAME
- Alé Ngagne FALL
- Mame Gnagna SECK

3-Sur le Commissariat aux comptes :

Il a été retenu comme commissaires ;

- Momar Owens NDIAYE
- Eugène DIOUF .

LE PRESIDENT DU CONSEIL

